

XVe Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes XVth Congress of the Conference of the European Constitutional Courts XV. Kongress der Konferentz der europäischen Verfassungsgerichte XV Конгресс Конференции Европейских Конституционных Судов XV-lea Congres al Conferinței Curților Constituționale Europene



Bucarest, 23-25 mai 2011

Bucharest, 23-25 May 2011

Bukarest, 23-25 Mai 2011

Бухарест, 23-25 мая 2011

Bucuresti, 23-25 mai 2011

RÉSOLUTION I

Le Cercle des Présidents de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, réuni à Bucarest les 23 et 25 mai 2011 lors du XVème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes,

Vu l'article 9, alinéa 4 des Statuts de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, et l'article 10, alinéa 2 du Règlement intérieur de la Conférence,

Entendu la proposition de Monsieur Augustin Zegrean, Président de la Cour Constitutionnelle de Roumanie,

Vu le vote, au cours duquel étaient présents trente-neuf membres, le quorum étant donc atteint, et lors duquel trente-six membres se sont exprimés en faveur de l'approbation de l'ordre du jour proposé,

a décidé:

L'ordre du jour de la réunion du Cercle des Présidents pour l'organisation du XVème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes est approuvé.

Bucarest, le 25 mai 2011

Augustin ZEGREAN

Président